Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Hôtel National à Montreux : pas de classement pour le moment

Le Conseil d'Etat a répondu à une pétition demandant le classement de l'Hôtel National à Montreux. Il affirme sa volonté que l'Hôtel et ses arcades soient sauvegardés, mais ne juge pas utile de procéder au classement pour le moment. Il estime en effet que l'avant-projet de réhabilitation du bâtiment et l'intention de la Municipalité de réviser le plan d'affection suffisent à garantir la protection de l'Hôtel, pour autant qu'ils entrent dans une phase concrète dans les six mois.

Le 20 janvier 2004, l'Association pour la protection des sites montreusiens et la Société d'art public remettaient au conseiller d'Etat François Marthaler, chef du Département des infrastructures, la pétition "Sauver le National à Montreux", munie de 4487 signatures, demandant le classement du bâtiment et de ses annexes.

Construit à la fin de 19ème siècle, l'Hôtel National, ses arcades et son annexe présentent un intérêt patrimonial important. L'ensemble construit a été inscrit à l'inventaire cantonal en 2003. Plus exploité depuis un certain temps, l'hôtel présente des signes importants de dégradation.

A la fin novembre 2003, un groupe de promoteurs présentait un projet proposant la transfor-mation de l'hôtel en logements et l'implantation de nouvelles constructions dans le périmètre de la parcelle. Ce projet nécessitait une révision du plan partiel d'affectation (PPA) du Natio-nal. Ce projet, après modifications, fut jugé intéressant par un groupe d'experts, les partenaires concernés du Canton et de la Commune, ainsi que par les associations initiatrices de la pétition. En décembre 2004, la Municipalité de Montreux confirmait son intention de réviser le PPA, une mesure qui permettra de renforcer la protection de l'ensemble.

Au vu de l'accord trouvé sur l'avant-projet de réhabilitation de l'Hôtel National, des intentions municipales de réviser rapidement le PPA, le Conseil d'Etat ne juge pas utile de procéder actuellement à un classement, pour autant que des mesures concrètes

pour assurer la réhabilitation de l'hôtel et de ses arcades soient entreprises dans les six mois. Passé ce délai, une procédure de classement sera lancée.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 13 avril 2005

DINF, M. François Marthaler, chef du Département des infrastructures, tél. 021 316 70 01 Mme Michèle Antipas, architecte à la section monuments et sites, Service des bâtiments, monuments et archéologie, tél. 021 316 73 20